

MEDICA - COMPAMED

Du 12 au 15 novembre 2018 - Düsseldorf / Allemagne



CCI International Grand Est et Alsace BioValley, avec le soutien de la Région Grand Est et en partenariat avec Business France, vous proposent d'exposer votre savoir-faire, sur **l'un des Pavillons France situés dans sept différents halls de MEDICA et COMPAMED.**

MEDICA - COMPAMED, le rendez-vous mondial de la filière médicale

Vous êtes une entreprise travaillant sur les secteurs : diagnostic, équipements de laboratoire, orthopédie, physiothérapie, consommables, technologies médicales, électro-médecine, technologies de l'information et de la communication, sous-traitance, composants et matières premières...

Venez exposer sur MEDICA/COMPAMED pour accroître et renforcer votre développement commercial à travers le monde et rencontrer vos distributeurs ou partenaires sur votre stand.

Le salon en 2017

- 123 500 visiteurs professionnels dont 60% ont fait le déplacement de 130 pays
- 5100 exposants de 66 pays
- 17 halls d'exposition

Pourquoi participer à cette opération de CCI International Grand-Est ?

- Un emplacement privilégié pour valoriser votre savoir-faire sur l'un des Pavillons France dans le hall de votre choix
- Un stand clé en main
- Un gain de temps grâce à l'appui du service logistique de CCI International Grand Est
- L'accompagnement et l'expertise d'un conseiller CCI Grand Est
- Le soutien financier de la Région Grand Est à hauteur de 50% du coût du stand équipé (sous réserve d'éligibilité)

RESERVEZ VOTRE STAND AVANT LE 4 MAI 2018

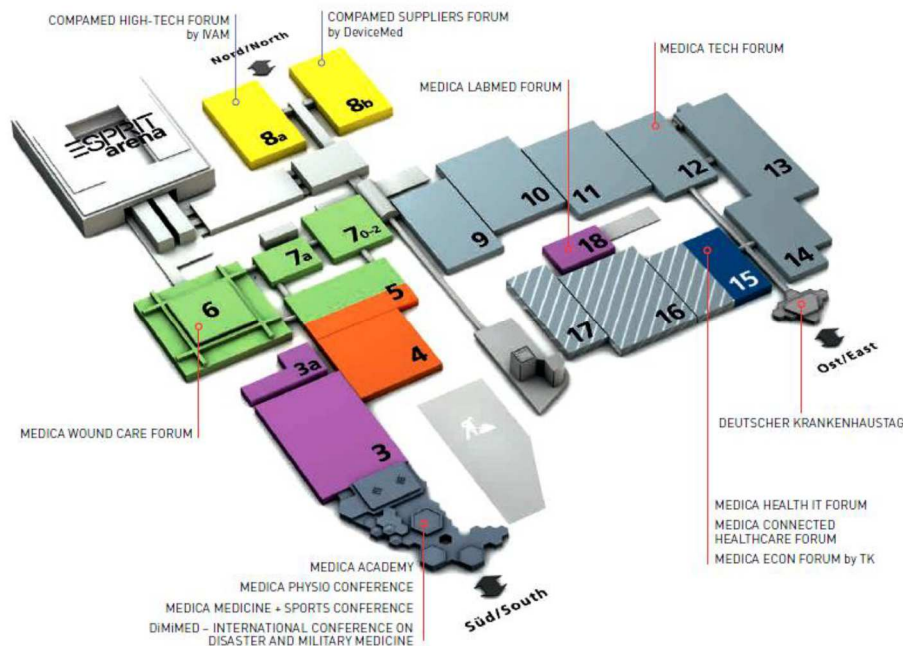
(dans la limite des places disponibles compte tenu de la forte demande sur ce salon)

En partenariat avec :



LES PAVILLONS FRANCE SONT SITUÉS SUR 7 HALLS :

- Hall 3 : Diagnostic et Laboratoire ;
- Halls 4-5 : Orthopédie, Physiothérapie ;
- Hall 7a : Petits matériels et équipements, consommables et textiles médicaux ;
- Halls 16-17 : Pavillons nationaux et internationaux, électromédecine, technologie médicale ;
- Hall 8b (COMPAMED) : Sous-traitance pour la fabrication médicale.



LES AVANTAGES DU PAVILLON France avec CCI International Grand Est :

- **Un stand aménagé et décoré**, comprenant l'habillage du sol, le cloisonnement, le mobilier, l'éclairage et la signalétique ; **inscription au catalogue officiel du salon**
 - **Bénéficier d'un gain de temps grâce à l'appui du service logistique** de CCI International Grand Est
 - **Accompagnement, expertise et aide au montage du dossier de demande de subvention** par un Conseiller CCI International Grand Est
 - **Promotion de votre entreprise**
 - Diffusion d'un **communiqué de presse** collectif auprès de la presse professionnelle sur la zone alémanique (Allemagne, Autriche et Suisse) ;
 - Réalisation d'un **catalogue France** valorisant la participation collective française ;
 - **Promotion de votre entreprise et de votre présence** sur le salon via la diffusion du catalogue France auprès des prescripteurs allemands, belges, danois, norvégiens, finlandais et suédois. Afin de vous aider dans votre prospection de la zone, les marques d'intérêt exprimées par les opérateurs vous seront communiquées.
 - En tant qu'exposant du Pavillon France sur MEDICA/COMPAMED, Business France vous donne à nouveau la possibilité de participer en ligne à l'expérience « **Healthcare Brokerage Event** * » organisé depuis plus de 15 ans par le réseau **Enterprise Europe Network**. Saisissez l'occasion de rencontrer de potentiels partenaires qualifiés allemands mais également européens et internationaux afin d'initier de nouveaux courants d'affaires (partenariats commerciaux et/ou technologiques).
- *Les exposants du Pavillon France sont exonérés des frais d'inscription (limité à 40 sociétés).*

PRESTATIONS PROPOSÉES :

OPTIONS N°	SALON MEDICA	1ère à la 3ème participation consécutive	4ème participation et plus de manière consécutive
		MONTANT HT* (TVA 20% en sus)	MONTANT HT (TVA 20% en sus)
1	Formule présence (environ 6m ²)	3 270,00 €	3 630,00 €
2	Stand de 9 m ²	4 450,00 €	4 950,00 €
3	Stand de 12 m ²	4 950,00 €	5 980,00 €
4	Stand de 15 m ²	6 250,00 €	7 585,00 €
5	Stand de 18 m ²	7 330,00 €	8 875,00 €
6	Hall 16 - profondeur 4m Stand de 8 m ²	3 950,00 €	4 415,00 €
7	Hall 16 - profondeur 4m Stand de 12 m ²	4 950,00 €	5 980,00 €
8	Hall 16 - profondeur 4m Stand de 16 m ²	6 610,00 €	8 065,00 €
	Angle (selon disponibilités)	300,00 €	300,00 €

OPTIONS N°	SALON COMPAMED (sous-traitance pour la fabrication médicale)	1ère à la 3ème participation consécutive	4ème participation et plus de manière consécutive
		MONTANT HT* (TVA 20% en sus)	MONTANT HT (TVA 20% en sus)
9	Formule présence (environ 6m ²)	3 280,00 €	3 590,00 €
10	Stand de 9 m ²	4 090,00 €	4 510,00 €
11	Stand de 12 m ²	4 850,00 €	5 660,00 €
12	Stand de 15 m ²	6 000,00 €	7 395,00 €
13	Stand de 18 m ²	7 150,00 €	8 740,00 €
	Angle (selon disponibilités)	300,00 €	300,00 €

Pour toute autre demande (surface supérieure, etc...), nous contacter.

L'attribution des stands se fera par ordre d'arrivée des inscriptions et dans la limite des places disponibles compte tenu de la forte demande sur ce salon.



* La Région Grand Est peut accorder, pour toute inscription confirmée avant le 4 mai 2018, une subvention pouvant aller jusqu'à 50% du coût global d'un stand équipé HT (hors « forfait organisation CCI »), sous réserve que l'entreprise n'ait pas participé plus de 3 fois au salon MEDICA - COMPAMED Düsseldorf et remplisse les conditions d'éligibilité (nous consulter).

Les dépenses engagées au titre de la manifestation peuvent être reprises dans le cadre de l'assurance-prospection proposée par Bpifrance, sous réserve d'un dossier individuel auprès de cet organisme.

BULLETIN D'ENGAGEMENT

Salon MEDICA - COMPAMED - 12 au 15 novembre 2018 - Düsseldorf / Allemagne

**A retourner à Emmanuel BUTZ avant le 4 mai 2018
par mail : e.butz@grandest.cci.fr**

Je soussigné(e) :

Fonction :

Raison Sociale :

SIRET (**obligatoire**) : Site Web :

Activité :

Adresse : N° Rue :

Code Postal : Ville :

Tél. : E-mail :

Merci de cocher le hall souhaité :

MEDICA Hall 3 Hall 4 Hall 5 Hall 7a Hall 16 Hall 17

COMPAMED Hall 8b

Participe au salon MEDICA - COMPAMED sur le Pavillon France, en souscrivant :

- | | |
|---|-------------|
| <input type="checkbox"/> MEDICA - OPTION N° : | € HT |
| <input type="checkbox"/> COMPAMED - OPTION N° : | € HT |
| <input type="checkbox"/> Un angle (selon disponibilités)..... | 300,00 € HT |
| <input checked="" type="checkbox"/> Forfait organisation CCI (<i>gestion logistique de l'opération, accompagnement durant toute l'organisation de la manifestation</i>) | 600,00 € HT |

Total HT €

TVA 20 % €

Total TTC €

- Joins un chèque d'acompte de 50 % du montant global TTC soit **€ TTC** établi à l'ordre de «**CCIGE**» et adresse le tout à : **CCI GRAND EST/ Direction International 10 Place Gutenberg - CS 20003 - 67085 STRASBOURG Cedex**
- Reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de vente en annexe 1 et les accepte

Fait à, le Signature + cachet de l'entreprise

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

I. OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Les dispositions qui suivent sont constitutives des conditions générales de vente (C.G.V.) des prestations commercialisées par la CCI GRAND EST dans le cadre des activités déployées par CCI International GRAND EST avec, le cas échéant, l'appui du réseau d'Enterprise Europe Network. Des conditions particulières pourront, le cas échéant, déroger aux présentes conditions générales de vente ou les compléter par des clauses spécifiques contenues dans la proposition commerciale.

Toute condition contraire opposée par le Client sera donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposable à la CCI GRAND EST, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. Les conditions générales d'achat du Client sont inapplicables.

Le fait que la CCI GRAND EST ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes conditions générales de vente, ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions.

Toute commande de prestations commercialisées par la CCI GRAND EST suivie du règlement par le Client d'une avance sur participation ou au comptant, entraîne et implique l'adhésion entière et sans réserve de ce dernier aux présentes conditions générales de vente.

Dans la prestation d'Enterprise Europe Network et de CCI International GRAND EST ne sont pas inclus sauf mention spécifique dans le bulletin d'inscription : les transports à l'intérieur du pays où se déroule la mission, les frais de restauration non prévus au programme, la participation d'une 2ème personne pour la même entreprise, les frais éventuels d'acheminement de documentation et /ou d'échantillons, le dédouanement de ces derniers et les frais d'excédent de poids, l'assistance d'un interprète, les dépenses personnelles, les frais de visas.

II. MODALITÉS D'INSCRIPTION ET DE RÈGLEMENT

2.1 / Proposition commerciale

Une proposition commerciale à laquelle sera joint un bulletin d'inscription ou un devis sera adressée à l'entreprise concernée. Cette offre mentionnera les conditions d'exécution et les conditions financières retenues.

2.2 / Acceptation de l'offre proposée et inscription

Les entreprises confirmeront leur participation en retournant, avant la date de clôture des inscriptions, à la CCI GRAND EST :

- Le bulletin d'inscription dûment complété et signé par une personne habilitée au sein de l'entreprise,
- Un acompte de 50% du montant total TTC de la facture à la commande.

À réception du dossier complet, la CCI GRAND EST confirmera son accord et retournera à l'entreprise une facture acquittée correspondant à l'acompte reçu. Le solde est exigible 15 jours avant le début de la mission ou de la fourniture programmée des prestations.

Cas particulier : pour les Rencontres Experts, les réunions thématiques, les ateliers techniques, les éclairages réglementaires, les diagnostics export, les fichiers : le prix total de la prestation est payable à la commande, sauf stipulation expresse de la part de la CCI GRAND EST.

2.3 / Engagements des parties

Les conditions financières et techniques de la prestation n'engagent la CCI GRAND EST que si le bulletin d'inscription et l'acompte sont retournés avant le délai précisé sur le bulletin d'inscription.

La réception des pièces indiquées en 2.2 constitue la condition impérative du démarrage de la prestation par la CCI GRAND EST.

Le Client s'engage à bénéficier de la (ou des) prestation(s) choisie(s) et validée(s) au préalable avec les services de la CCI GRAND EST et à suivre le programme tel qu'il est proposé dans l'offre.

2.4 / Subventions éventuelles

La confirmation par la CCI GRAND EST du bon de commande rend exigible l'intégralité des sommes dues. Le droit aux subventions étant soumis à des conditions d'éligibilité, il appartient à l'entreprise de vérifier son éligibilité auprès de la Région Grand-Est.

2.5 / Facturation complémentaire

Si des prestations complémentaires par rapport à la teneur de la proposition commerciale sont rendues au Client, la CCI GRAND EST émettra une facture spécifique mentionnant le prix de la prestation concernée dans le mois qui suit le retour du déplacement. Elle devra être réglée sous 30 jours fin de mois.

III. PÉNALITÉS EN CAS DE NON-PAIEMENT

Le non-paiement à leur échéance des factures émises entraînera, après une mise en demeure préalable adressée par lettre recommandée restée sans effet :

- L'application de pénalités d'un montant égal à trois fois le taux d'intérêt légal (Art. L.441-6 du Code de Commerce),
- L'application d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 €,
- L'exigibilité immédiate de la somme restant due à la CCI GRAND EST.

IV. CONDITIONS D'ANNULATION DE LA PRESTATION

4.1 / Du fait de la CCI GRAND EST

Postérieurement à la diffusion de la proposition commerciale et quelles qu'en

soient les causes, la CCI GRAND EST se réserve le droit d'annuler ou de reporter la prestation. Une information écrite sera adressée aux Clients et leur acompte sera remboursé, à l'exclusion de toute indemnité supplémentaire.

4.2 / Du fait du Client

En cas d'annulation du fait du Client, la CCI GRAND EST sera en droit de conserver l'acompte et de facturer les prestations résiduelles à hauteur des dépenses réelles qu'elle aura déjà engagées.

4.3 Force majeure

Les cas de force majeure, notamment les grèves, guerres, boycott de produits français, etc., ou tout autre événement imprévisible, irrésistible et insurmontable, indépendant de la volonté de la CCI GRAND EST et entravant les prestations en constituant un obstacle définitif à l'exécution de ses fournitures et prestations, suspendent de plein droit les obligations de la CCI GRAND EST et le dégage de toute responsabilité ou dommage pouvant en résulter.

Dans ce cas, le Client a la faculté de résilier sa participation en adressant à la CCI GRAND EST une lettre recommandée avec AR et la CCI GRAND EST lui remboursera les sommes versées, à l'exception des frais d'organisation qu'elle aura engagés, ou délivrera, au choix du Client, un avoir du même montant.

V. INFORMATION ET CONFIDENTIALITÉ

5.1 / Le Client s'engage à transmettre à la CCI GRAND EST toutes les informations nécessaires à la bonne réalisation de la prestation. Le Client s'engage à honorer les rendez-vous, à réaliser les démarches et travaux lui incombant dans le cadre du projet et à informer régulièrement la CCI GRAND EST de son évolution. Le Client précisera si ces données revêtent un caractère confidentiel ou si elles peuvent être exploitées par la CCI GRAND EST en vue d'enrichir ses programmes d'action ou ses prestations.

5.2 / La CCI GRAND EST s'engage à prendre les mesures nécessaires, notamment vis-à-vis de son personnel, pour que soient maintenus confidentiels les informations et documents de toute nature, relatifs au Client, qui lui sont communiqués pour ou à l'occasion de la réalisation de la prestation. De la même manière, elle s'oblige à traiter comme strictement confidentiels les résultats de la prestation, sauf autorisation spéciale et écrite du Client.

5.3 / La CCI GRAND EST pourra mentionner le nom du Client dans ses références institutionnelles (notamment avec le Conseil Régional ou l'Etat) et commerciales.

VI. RESPONSABILITÉS

La CCI GRAND EST ne peut être tenue pour responsable de l'utilisation par le Client des informations qui lui auront été transmises par la CCI GRAND EST, celle-ci n'ayant qu'une obligation de moyens.

La CCI GRAND EST dispose d'une assurance responsabilité civile en sa qualité de prestataire. Toutefois, la CCI GRAND EST n'assume aucune responsabilité en ce qui concerne les risques, dommages encourus et accidents de toute nature pouvant survenir à l'occasion d'une mission ou d'un salon. Le Client est par conséquent invité à souscrire à ses frais toutes assurances rendues nécessaires. Le Client devra notamment être titulaire d'une police d'assurance le garantissant pour les dommages qu'il encourt et ceux causés aux tiers dont il serait reconnu responsable. Plus spécialement, les Clients et leurs assureurs renoncent à tous recours contre la CCI GRAND EST.

VII. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

La CCI GRAND EST demeure seule propriétaire des droits portant sur la propriété intellectuelle intégrés dans ses prestations, de son savoir-faire et du contenu des rapports rédigés par ses services ou ses partenaires.

VIII. INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Les données collectées recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la base de gestion de la relation client (Declic). Les destinataires des données sont les services de la CCI GRAND EST. Le responsable de traitement est la Direction Internationale de la CCI GRAND EST. Conformément à la loi «Informatique et libertés» du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent et vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant en vous adressant à ci@grandest.cci.fr.

IX. LITIGES

Les présentes C.G.V. sont soumises au droit français. La langue de référence est le français. Tout litige relatif à l'interprétation ou l'exécution des présentes CGV donnera lieu à une médiation, conformément au règlement d'un des centres de médiation membre de la plate-forme de médiation et d'arbitrage Alsace. En cas d'échec, les litiges jusqu'à 100 000 € HT pourront donner lieu à arbitrage à la demande d'une des Parties, conformément au règlement d'arbitrage d'un des centres de médiation membre de la plate-forme de médiation et d'arbitrage Alsace. Cet arbitrage ne sera pas susceptible d'appel. Au-delà de 100 000 €, le Tribunal Administratif de Strasbourg sera seul compétent et jugera en droit français.

mise à jour le 31/03/17

Contact Alsace : Emmanuel BUTZ, T. : + 33 (0)3 88 76 42 30, e.butz@grandest.cci.fr

Contact Champagne-Ardenne : Céline CASTILLO, T. : +33 (0)3 25 30 32 93, c.castillo@grandest.cci.fr

Contact Lorraine : Valérie MOTTI, T. : + 33 (0)3 83 85 54 78, v.motti@grandest.cci.fr

www.cci-international-grandest.com

09/04/2018